MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

PROTOCOLE SANITAIRE

Guide relatif au fonctionnement

de la cité scolaire internationale Victor Hugo

contexte COVID-19 Novembre 2020

PROTOCOLE SANITAIRE NOVEMBRE 2020- CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE

Ce protocole définit le mode de fonctionnement pour tous les niveaux de la cité scolaire, dans le contexte COVID 19 à compter du 02 Novembre 2020.

Il prend appui sur le protocole sanitaire national établi par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse le 29 octobre 2020. Il en respecte les préconisations, en les adaptant aux contraintes de l'établissement. Ce protocole sanitaire national repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis *EMIS* par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Ce protocole peut être amené à évoluer au fil de l'évolution sanitaire du pays dans les prochaines semaines.

Le protocole renforcé rappelle l'objectif d'accueillir tous les d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/Rentrée-2020-plan-de-continuité/

Ce protocole s'impose à tous : élèves, personnels, parents, autres usagers et personnes extérieures à l'établissement. Il est susceptible d'évoluer, dans les prochains jours.

Préalable

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

Les élèves et les personnels s'engagent à ne pas se présenter au lycée :

- En cas de fièvre (38° C ou plus) ;
- En cas de symptômes évoquant la Covid-19 pour eux-mêmes ou dans leur famille ;
- En cas de test positif au SARS-Cov2 pour eux-mêmes ou pour un membre du foyer ;
- En cas d'identification comme cas contact à risque.

Les parents et les personnels concernés par une de ces situations en informent le chef d'établissement via le secrétariat de direction par téléphone au 05 61 15 92 10 ou par mail à l'adresse suivante 0312093g@ac-toulouse.fr.

Le retour dans l'établissement se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des cas contacts à risques : test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires. Ci-joint l'attestation sur l'honneur permettant la reprise des activités.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les règles de distanciation physique

Dans les classes, ateliers, CDI, réfectoire, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou lorsqu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves comme c'est le cas au réfectoire :

- **Salles de classe** : tables simples privilégiées, séparation des tables tout en permettant la circulation du professeur dans la salle.
- **Espaces de restauration** : **Le self 3 est ré ouvert et les convives sont placés en quinconce, ce qui permet de retirer son masque une fois assis avec une distance physique de 1 m** ; renforcement des gestes barrières et désinfection des mains à l'entrée *et à la sortie du* self.

A l'extérieur, la distanciation physique ne s'applique pas mais le port du masque est obligatoire pour tous. Des zones de récréation par niveau sont matérialisées dans la cour et les élèves ne devront pas stationner dans les couloirs et hall des bâtiments pendant les récréations sauf en cas de pluie

<u>Pour la cour du collège</u>

- 3 zones distinctes : une pour 6°, une pour 5° et une pour 4°. La zone pour les collégiens de 3° au lycée va également être plus limitée.

<u>Pour la cour du lycée</u>
Zones matérialisées pour chaque niveau ainsi que pour l'école allemande
En lien avec les mesures Vigipirate, les élèves ne sortiront plus sur le parvis pour les récréations

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après doivent être appliqués en permanence partout et par tout le monde. Ce sont, à ce jour, les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le **lavage des mains** est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux ; il faut privilégier le séchage des mains à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique est mise en place.

Le département de la Haute-Garonne étant classé zone de circulation active du virus, le lavage des mains est renforcé et le nettoyage des espaces partagés est demandé.

Il doit être réalisé :

A l'arrivée dans l'établissement →	gel hydroalcoolique au portail pour les élèves, les personnels, les extérieurs entrant par l'entrée principale / à l'entrée des bâtiments pour les personnels entrant par l'entrée Eluard
A l'entrée en classe →	Nettoyage de l'espace de travail par les élèves et les professeurs entrants
A l'entrée à la demi-pension ou à la cafétéria →	gel hydroalcoolique à l'entrée du self ou passage au lavabo pour lavage des mains avec de l'eau et du savon
Après un passage aux toilettes →	eau + savon
Avant d'utiliser un matériel partagé (ordinateur, *cafetière* (machine à café), photocopieur, jeux…) →	gel hydroalcoolique dans la salle + produit désinfectant (ne pas pulvériser le produit directement sur la machine)
A la sortie de l'établissement →	gel hydroalcoolique au portail

Tout usager qui constaterait une rupture du stock de savon ou de gel voudra bien le signaler au service de gestion.

Le nettoyage des espaces partagés

Dès son arrivée en classe, l'élève prend une lingette micro fibre sur laquelle il pulvérise du produit désinfectant.

Il procède ensuite au nettoyage de sa table et de sa chaise.

Il en va de même pour les espaces partagés par les professeurs (bureau, chaise, clavier et souris d'ordinateur). Attention, le produit ne doit pas être pulvérisé directement sur le clavier.

Le port du masque

- **par les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence d'autres personnes (élèves, autres personnels, parents d'élèves…) tant dans les espaces clos (en dehors de la prise des repas) que dans les espaces extérieurs.

Dans les bureaux, le port du masque n'est pas obligatoire. En revanche, il le devient si une tierce personne se présente dans le bureau.

Les masques sont fournis par l'employeur :

- L'Etat pour les personnels d'Etat ;
- Le conseil régional pour les agents régionaux des lycées.

Ces masques vont été distribués à la rentrée de Novembre.

- **par les élèves**

Pour les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

Il n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité : prise de repas, pratique sportive pendant l'effort… une attention est alors portée à la distanciation.(voir protocole particulier de l'EPS)

L'avis du médecin référent détermine les conditions de port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Un entretien avec l'infirmière scolaire permettra ensuite d'accompagner les situations particulières.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Cependant le conseil régional et le conseil départemental ont doté chacun des élèves de deux masques en tissu. Ces masques ont été remis le jour de la rentrée par les professeurs principaux. Les familles ont la responsabilité de laver les masques en tissu.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves s'effectue par niveau au collège et au lycée .
Un sens de circulation dans les bâtiments est mis en place matérialisé par de la signalétique.

Afin d'organiser les circulations et d'éviter un grand nombre de croisements de flux à compter du 02 novembre, l'utilisation des escaliers du bâtiment 11 se fera de la manière suivante pour les élèves :

- pour les cours se déroulant dans les salles 101 à 113 bis, 201 à 215 et 229, ainsi que pour l'accès au CDI : montée par l'escalier D et descente par les escaliers A et/ou C

- pour les cours se déroulant en Physique-Chimie au 1er étage, en SVT et dans les salles 216 à 228 : montée par l'escalier F et descente par les escaliers B et/ou C.

Un affichage indiquant les sens de circulation a été apposé dans l'ensemble des couloirs concernés.

Les personnels, les lycéens et les personnes extérieures portent un masque durant leurs déplacements.

La demi-pension

Au regard du nombre d'élèves attendus et de la capacité du self (diminuée par 2) le placement à table se fait en remplissant les tables au fur et à mesure et par arrivée des groupes classes . Cela permet de garantir la distance physique de 1 mètre en quinconce et d'assurer la désinfection des tables et chaises entre chaque passage d'élèves.

Les élèves et les commensaux réalisent une **hygiène des mains correcte** en entrant dans le self, soit en se lavant les mains soit avec le gel hydroalcoolique mis à disposition.

Les personnels ainsi que les élèves **portent un masque pendant les déplacements dans le self**.

Les chaises ont été disposées en quinconce afin de respecter la distance d'un mètre entre chaque convive. Il est expressément de mandé de ne pas rapprocher les plateaux et les chaises, et de replacer ces dernières si elles n'ont pas été correctement remises à l'endroit adéquat.

L'entrée et la sortie du self sont dissociées.

Le service s'étend de 11h25 à 13h30.

Les élèves s'installent à table et alors seulement ils enlèvent leur masque.

Remarque :

Les carafes d'eau peuvent être utilisées après nettoyage des mains avant le remplissage de la carafe et après s'être servi. Afin de limiter l'utilisation de la carafe, il est recommandé qu'une même personne serve l'ensemble des personnes présentes à la table. *Avant de remplir la carafe, les usagers se désinfectent les mains au moyen des distributeurs de gel hydroalcoolique installés à proximité des fontaines à eau.*

La ventilation des locaux

Les locaux sont aérés aussi souvent que possible et pendant au moins 15 minutes à chaque fois, à savoir :

Avant l'arrivée des élèves	➔	Par les agents lors du nettoyage des salles et des espaces
Pendant chaque récréation	➔	Par le professeur qui quitte la salle
Pendant la pause méridienne	➔	Par le professeur qui quitte la salle
Pendant le nettoyage les locaux	➔	Par les agents

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2h.

La désinfection des locaux et matériels

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé à partir du moment où ils sont inutilisés pendant 12h consécutives toutes les 24h.
- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Recommandations pour tous

Le masque est à changer après une demi journée d'utilisation
Le port du masque est obligatoire partout

Il est recommandé à chacun d'avoir sur soi des mouchoirs jetables ainsi qu'une petite bouteille d'eau ou une gourde pour boire durant les récréations .

Une **formation aux gestes barrières et au port du masque** est dispensée par l'infirmière et l'infirmier :
-dans les classes du collège
- dans les classes du lycée à compter du mois de novembre

J'ai été en contact à risque avec une personne malade du COVID-19.

J'ai été informé par les équipes de l'Assurance Maladie que j'ai été en contact à risque avec une personne testée positive au virus. Voici les consignes à suivre :

- **Je m'isole**
- **Je me fais tester**
- **Je surveille ma santé**

POURQUOI JE DOIS M'ISOLER

- **Pour éviter de contaminer mes proches et d'autres personnes** si je suis infecté par le virus et même si je n'ai pas de signe. En effet, on peut être contagieux 48h avant l'apparition des signes ou être infecté sans avoir de signes de la maladie.
- **Pour contribuer ainsi à limiter la propagation de l'épidémie.**

Pour mon test (prélèvement nasal), je n'ai pas besoin d'ordonnance et je suis prioritaire : l'Assurance Maladie informe directement les laboratoires pouvant réaliser le test et le prend en charge à 100%.

	Je n'ai pas de signes		J'ai des signes ou ils apparaissent pendant mon isolement
	Je vis sous le même toit que la personne malade	Je ne vis pas sous le même toit que la personne malade	
Quand faire le test ?	• **Immédiatement** dans un laboratoire indiqué par l'Assurance Maladie ou sur le site santé.fr. • **Je m'isole immédiatement** jusqu'au résultat du test.	• **7 jours après mon dernier contact** avec la personne malade. • Il est inutile le faire avant car s'il est réalisé trop tôt, il peut être négatif même si je suis infecté. • **Je m'isole** jusqu'au résultat du test.	• **Immédiatement** dans un laboratoire indiqué par l'Assurance Maladie ou sur le site santé.fr. • **Je reste en isolement.**
Mon résultat est positif	• **Je suis infecté :** je reste isolé pendant 7 jours après le début de la maladie si j'ai des symptômes ou après la date du test si je n'en ai pas. Mais, si au bout de ces 7 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé (une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement). • **Je vais être contacté par les équipes de l'Assurance Maladie** pour identifier les personnes avec qui j'ai été en contact à risque (personnes sous le même toit, collègues partageant le même bureau, etc.).		
Mon résultat est négatif	• Je m'isole tant que la personne est malade et pendant 7 jours après sa guérison. • **Je dois refaire un test 7 jours après la guérison du malade.** • s'il est à nouveau négatif et que je ne présente aucun signe de la maladie, je peux mettre fin à mon isolement.	• **Je ne suis probablement pas infecté :** je peux mettre fin à mon isolement.	• **Je prends contact avec mon médecin** et je respecte ses consignes. • Il pourra m'être demandé de **poursuivre mon isolement.**
	Après les 7 jours suivant la fin de mon isolement, je porte rigoureusement un masque et respecte strictement les mesures barrières.		

COMMENT SURVEILLER MA SANTÉ

MON TEST EST POSITIF, J'AI DES SIGNES DE LA MALADIE OU NON

En général, on guérit en quelques jours avec du repos. En attendant, je surveille l'apparition ou l'aggravation de signes.

- **Je prends ma température 2 fois par jour.**
- **En cas de fièvre ou de maux de tête,**
  - Je peux prendre du paracétamol : 1 gramme, 3 fois par jour maximum (3 grammes par jour au total).
  - Je ne dois pas prendre d'ibuprofène, ni un autre anti-inflammatoire.
- **Si je prends un traitement pour une autre maladie, je le continue.** En cas de doute sur un médicament, j'appelle mon médecin.
- **Je ne prends pas d'autre traitement** sans en avoir parlé à mon médecin ou mon pharmacien.
- **Je n'hésite pas à téléphoner à mon médecin si j'ai un doute ou si je présente des symptômes inhabituels ou pour tout autre problème de santé.**
- **Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15** (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

MON TEST EST NÉGATIF OU JE N'AI PAS ENCORE MES RÉSULTATS ET JE N'AI PAS DE SIGNES

Pendant mon isolement, je prends **ma température 2 fois par jour** et **je surveille l'apparition d'un de ces signes** :

- Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons
- Toux, mal de gorge, nez qui coule
- Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Fatigue intense inexpliquée
- Douleurs musculaires inexpliquées
- Maux de tête inhabituels
- Perte de l'odorat
- Perte du goût des aliments
- Diarrhée
- **Pour une personne âgée,** l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue.

Si un ou plusieurs signes apparaissent, **même faiblement ou si j'ai un doute,** j'appelle sans délai mon médecin traitant qui pourra me prescrire un nouveau test.

Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000 (service gratuit + appel gratuit) pour être orienté vers un médecin généraliste. Si je ne trouve pas de laboratoire, je me rends sur sante.fr pour trouver la liste des centres de dépistage.

Gestion des personnels – Evolution de l'épidémie covid 19

Situation	Démarche	Document à fournir à mon supérieur hiérarchique
1/ Je ressens des symptômes	Je reste à mon domicile et préviens mon supérieur hiérarchique qui fait le lien avec médecin EN Je consulte mon médecin. Si je ne suis pas placé en CMO dans l'attente du test : - Je sollicite le télétravail* ou le travail à distance (sur la base d'un certificat d'isolement) ; - Je sollicite une ASA si le télétravail ou travail à distance est impossible ; Si test négatif : je reprends le travail (hors CMO) Si test positif : je suis placé en CMO * pour les enseignants du second degré placés en isolement, possible enseignement à distance uniquement si l'organisation de l'établissement le permet (salle, personnel de surveillance, etc) ;	Courriel à mon supérieur hiérarchique pour l'informer de la situation et de son évolution Et Joindre formulaire type ASA avec arrêt maladie ou certificat d'isolement établi par le médecin en attendant le test
2/ Mon enfant ressent des symptômes	- J'organise une solution de garde et viens travailler ; - Je suis dans l'impossibilité d'organiser une solution de garde, je sollicite le télétravail ou le travail à distance ; - Je ne peux pas télé-travailler ou travailler à distance, je sollicite une ASA.	Courriel à mon supérieur hiérarchique pour l'informer de la situation et de son évolution Et Joindre formulaire type ASA (durée limitée à la période d'éviction scolaire)
3/ Je suis positif au test covid	Je me rends chez mon médecin et obtiens un CMO (droit commun)	Courriel à mon supérieur hiérarchique pour l'informer de la situation et de son évolution Et Joindre arrêt de travail

4/ Je suis considéré par une autorité médicale « contact à risque »	Je reste à mon domicile durant la septaine : Décompte : 7 jours à compter du lendemain du dernier contact avec personne positive (ou 7 jours à compter de la guérison de la personne testée positive et vivant au foyer) ; Si test à J+7 négatif : je reprends le travail - Durant la septaine, je peux télé-travailler* ou travailler à distance ; - Durant la septaine, je ne peux pas télé-travailler ou travailler à distance, je sollicite une ASA * Pour les enseignants du second degré placés en isolement, possible enseignement à distance uniquement si l'organisation de l'établissement le permet (salle, personnel de surveillance, etc) ;	Courriel à mon supérieur hiérarchique pour l'informer de la situation et de son évolution Et Joindre formulaire type ASA avec Certificat d'isolement établi par le médecin
5/ Je suis parent d'un enfant « contact à risque » devant rester au foyer dans l'attente d'un test (exemple : fermeture de classe)	- J'organise une solution de garde et viens travailler ; - Je suis dans l'impossibilité d'organiser une solution de garde, je sollicite le télétravail ou le travail à distance ; - Je suis dans l'impossibilité d'organiser une solution de garde et ne peux télé-travailler ou assurer du travail à distance, je sollicite une ASA	Courriel à mon supérieur hiérarchique pour l'informer de la situation et de son évolution Et Joindre formulaire type ASA (durée limitée à la période d'éviction scolaire) avec : Attestation de l'école ou établissement + Attestation sur l'honneur indiquant l'impossibilité de mettre en oeuvre une solution de garde alternative
6/ Je suis contact de « contact à risque » (hors enfant)	Je viens travailler	
7/ Je suis enseignant dont la classe, l'école ou l'établissement a fermé	J'assure la continuité pédagogique depuis mon domicile Je ne peux assurer la continuité pédagogique de la classe concernée, je sollicite une ASA pour les heures d'enseignement correspondant.	